

Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange <u>ou</u> utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG Max-Becker-Str. 4 76356 Weingarten Allemagne KLEIBERIT Chimie S.a.r.I. 200, rue de Paris F - 67116 Reichstett France

· Service chargé des renseignements:

 Téléphone:
 +49 7244 62 0

 FAX:
 +49 7244 700 0

 FAX:
 +49 7244 700 152

Email: hse@kleiberit.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1. Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

- · 2.2. Éléments d'étiquetage
- Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:

Contient 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (mélange dans un rapport 3 : 1). Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3. Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- · Description: Dispersion de polymères de polyvinylacétate en phase aqueuse
- · Composants dangereux:
- N° d'enregistrement Identification / Classification GHS-CLP

%

CAS: 108-32-7 derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl

EINECS: 203-572-1 Eye Irrit. 2, H319

Reg.nr.: 01-2119537232-48-XXXX

(suite page 2)

≤3%



Page: 2/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 1)

CAS: 55965-84-9

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ≥0,00025-<0,0015%

[No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No.

CE 220-239-6] (3:1)

Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410

(M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C;H314:  $C \ge 0.6\%$  Skin Irrit. 2; H315:  $0.06\% \le C < 0.6\%$ 

Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %

Eye Irrit. 2; H319:  $0.06 \% \le C < 0.6 \%$ Skin Sens. 1A; H317:  $C \ge 0.0015 \%$ 

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1. Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Rincer à l'eau chaude.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec d'eau abondamment.

Recourir à un traitement médical.

- · 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1. Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Acide acétique

- · 5.3. Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- · 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)



Page: 3/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 2)

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### · 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation et sensilibilisation adaptée et régulière des employés.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. utilisation à température ambiante

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

- · 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.
- · Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1. Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- · DNEL

#### 108-32-7 derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl

Dermique DNEL long terme 20 mg/kg (homme) Inhalatoire DNEL long terme 70,5 mg/m3 (homme)

· PNEC

### 108-32-7 derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl

PNEC-eau douce 0,9 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer 0,09 mg/l (non spécifié)
PNEC-libération périodique 9 mg/l (non spécifié)
PNEC-sol 0,81 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées 7.400 mg/l (non spécifié)

N° CAS - Désignation de la substance

Type Valeur Unité

#### 108-32-7 derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl

VME (Suisse) Valeur momentanée: 25,5 mg/m³, 6 ppm Valeur à long terme: 25,5 mg/m³, 6 ppm

SSc;

(suite page 4)

- F



Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 3)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³ S SSc;

· 8.2. Contrôles de l'exposition

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

- · Protection des mains: Gants de protection
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Blanc
Acidulée
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair:
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 ca. 7.000 mPas

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: ca. 1,11 g/cm³

(suite page 5)



Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 4)

Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

9.2. Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

Liquides comburants
 Matières solides comburantes
 Peroxydes organiques
 néant
 néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

métaux néant • Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### · 10.1. Réactivité

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6. Produits de décomposition dangereux: Acide acétique

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

(suite de la page 5)

#### 9003-20-7 acétate de polyvinyl

Oral LD<sub>50</sub> 3.080 mg/kg (rat) (Repeated Dose 90-day Oral Toxicity Study in Rodent) pro Tag / per day

#### 108-32-7 derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl

Oral LD<sub>50</sub> 33.520 mg/kg (rat)

Dermique LD<sub>50</sub> >2.000 mg/kg (lapin)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1. Toxicité
- · Toxicité aquatique:

#### 9003-20-7 acétate de polyvinyl

LC<sub>50</sub> >100 mg / I / 96h (Elritze - Pimephales promelas)

## 108-32-7 derivés d'acide carbonique et d'ester alkyl

LC<sub>50</sub> >1.000 mg / I / 96h (poisson)

EC<sub>50</sub> >1.000 mg / I / 48h (daphnia)

EC<sub>50</sub> >900 mg / I / 72h (algue)

- · 12.2. Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4. Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)



Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 6)

- · 12.6. Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Aucune pollution des eaux connue.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1. Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Après solidification, de petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- · Classe néant
- · 14.4. Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7. Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- · Directive 2012/18/UE Seveso-III:
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- · Réglement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)



Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression : 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 7)

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · VOC 2010/75/EU [g/L]: <1,0 g/l
- · VOC 2010/75/EU [%]: <0,50 %
- · (CH) VOCV Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] <3,00 %
- Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A+
- · 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- · Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement
- Numéro de la version précédente: 9
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 9)



Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications

Date d'impression: 21.02.2023 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 21.02.2023

Nom du produit: KLEIBERIT 314.3

(suite de la page 8)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1